



PRISE en CHARGE EMPLOYEUR
Formation : La RESPIRATION
Ou l'Art de la Respiration pour se ressourcer

Montant de la prise en charge net de taxes en chiffres : 750,00 € (sept cent cinquante euros)

Dans l'éventualité d'une prise en charge partielle, le stagiaire en formation s'engage à régler le différentiel par ses propres moyens.

Intitulé de la Formation : La Respiration ou l'Art de la Respiration

Lieu de la formation :

Nom et Prénom de la personne concernée :

Société ou Organisme :

Personne à contacter :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date :

Cachet & Signature :